

LA GAZETTE CUZACOISE



COMMEMORATION du 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'anniversaire de la signature de l'Armistice de 1918 aura lieu

le Dimanche 11 NOVEMBRE à 11h00.

Rassemblement devant la mairie.

La municipalité conviera ensuite les participants présents à cette cérémonie à un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

ET SI, POUR SE RETROUVER, ON ALLAIT MANGER ENSEMBLE..... À LA CANTINE ? ☺

Afin de favoriser les temps de partage entre les cuzacois, la Mairie se propose de mettre en place, à titre expérimental, une formule de repas pris en commun le mercredi à midi à la cantine de l'école.

Ces repas, fournis par l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) l'Abeille de Figeac, seront servis au tarif de 5 € aux personnes préalablement inscrites (nombre de place limitées).

Dites-nous vite, à l'occasion des permanences, si cette idée vous intéresse et si vous êtes partant(e).

En fonction de vos retours, ces déjeuners pris en commun pourraient être organisés tous les 15 jours.

REPAS des SENIORS

**Dimanche 20 janvier 2018
à partir de 12 h30 à la salle des fêtes**

Ce déjeuner, **traditionnellement** organisé par le Conseil Municipal et offert par la commune, a pour **vocation** de réunir les plus de 60 ans (et leur compagne ou compagnon).

Nous espérons que vous répondrez nombreux à cette occasion de rencontre.

Afin de faciliter les préparatifs, merci aux personnes concernées de s'inscrire dès que possible auprès

- de la mairie (tel : 05 65 34 04 84) aux heures de permanence : les lundis de 15 à 18 h et les jeudis de 14 à 17h ;
- ou de Claudine Raspiengeas : 05 65 50 16 31.

Une animation, ouverte à tous, sera proposée après le repas (vers 15h30).

GESTION de l'EAU

Ainsi que vous en avez été préalablement informés, depuis quelques mois la commune n'assure plus en régie la gestion du réseau d'eau potable.

Pour tout problème ou renseignement, vous devez **désormais** vous adresser au Syndicat (SMAEP) de Montbazens-Rignac dont les coordonnées **vous ont été communiquées dans une fiche mémo.**

Des exemplaires supplémentaires de ces fiches sont disponibles en mairie.

Rappel :

Renseignements : 05 65 80 61 50

Appels techniques et urgences : 05 81 91 35 07

ELAGAGE et TAILLE des VEGETAUX en BORDURE de VOIRIE

L'article D.161-24 du code pénal prévoit que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées par les propriétaires ou exploitants. Il en est de même pour toutes les voies publiques.

Malgré des rappels réitérés, notamment par le biais de La Gazette, cette règle n'est pas respectée par tous : oubli, négligence ou mauvaise volonté ?

En pareils cas, l'article L2212-2-2 du Code des collectivités territoriales prévoit une intervention d'office : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procède à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

La mise en œuvre de cet article est désormais envisagée pour régler des situations qui perdurent en dépit de nombreuses observations restées sans effet.

INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter : en 2019, les élections Européennes auront lieu fin mai.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie **pendant toute l'année et jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.**

RECENSEMENT de la POPULATION

Il aura lieu
du 17 janvier au 16 février 2019.

Un coordonnateur communal a été nommé et un agent recenseur, **Christelle Pierron**, a été recruté pour la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement.

Cette année, dans la mesure du possible, vous êtes invités à transmettre vos réponses par internet.

DECLARATION des RUCHERS

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année ses colonies d'abeilles **entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** (loi du 20 août 2009 et article L221-1 du code rural).

Cette déclaration peut être réalisée en utilisant le portail internet dédié :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

REFLEXION sur le DEVELOPPEMENT de l'ATTRACTIVITE du TERRITOIRE du RPI

Une étude a été lancée cet été sur ce sujet ([voir page 4](#)). La commune est représentée dans ce groupe projet par Alain MALBERT et Marie-Claude LISE.

Les personnes qui souhaiteraient prendre part à ces travaux sont invitées à venir se renseigner en Mairie.

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 à CUZAC

32 élèves sont scolarisés cette année et répartis sur deux classes :

- Madame Helle-Forget : 8 élèves de CE2 et 8 de CM1
- Madame Villeneuve : 6 élèves de CM1 et 10 de CM2.

Il est à noter qu'un accueil garderie a été mis en place le mercredi de 7h30 à 18h30 à Saint-Félix.

NOUVEAUX ARRIVANTS !

Vous êtes invités à venir à la rencontre de l'équipe municipale lors des **permanences** assurées à la Mairie du village

les lundis de 15 à 18h00
et
les jeudis de 14 à 17h00

ETAT CIVIL 2016 /2017

Naissances :

16 -02-2016 Hippolyte Maumet Aza
21-05-2016 Emmy Diala
22-05-2016 Maïel Soumah
20-10-2016 Eden Maurice aux Gabarres
05-03-2017 Rayan Akhalouf aux Gabarres
10-08-2017 Ilian Serin à Gours

Mariages :

09-05-2017 Isabelle Cacquant et Yvan Bérard
17-06-2017 Ornella Dubreuil et Vincent Oliveira
21-07-2017 Maud Vandekerckhove et Marc Borwin

Décès :

15-02-2016 Yvonne Sadoul
01-04-2016 Claude Jeanson
07-01-2017 Christian Lacam
28-04-2017 Robert Dussaillant
23-05-2017 Marc Lagarde
03-09-2017 Claude Najac

INSTALLATION D'UN NOUVEL ARTISAN

Damien COELHO, peintre et solier, Cuzacois de cœur, s'est installé à Saint Félix et vous propose les services suivants :

Peinture et papier peint / Revêtement de sol / Sol PVC, Parquet flottant

Pour le joindre : 06 46 71 23 49 ou 05 65 10 65 64 et damiencoelho12@gmail.com.

ESPACE COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS

COMITE des FÊTES : Communication

Le Comité des Fêtes de Cuzac en collaboration avec l'Association de jeunes JEBOUS remercient très chaleureusement tous les bénévoles qui ont œuvré pendant ces quatre jours d'animations à la réussite de ces festivités. La soirée de samedi soir a ravi tous les participants avec une ambiance formidable. Le marché gourmand organisé depuis de nombreuses années a connu cette année encore un vif succès animé par la banda des Vicabos sans oublier un grand remerciement à nos voisins du Comité des Fêtes de Bouillac venus très nombreux et qui ont très fortement contribué à la réussite de cette soirée. Le rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2019.

BLOC NOTE DES ASSOCIATIONS

► Association du Foyer Rural :

- Assemblée Générale le lundi 11 décembre 2018 à 20h30, Salle de réunion de la Salle des Fêtes.

► Comité des Fêtes :

- Quine le samedi 12 janvier 2019, à 20h30 à la Salle des Fêtes.
- Assemblée Générale le vendredi 1^{er} février 2019, à 20h30, Salle de réunion de la Salle des Fêtes.
- Soirée Fritons de canard animée par Didier Malvezin le samedi 6 avril 2019.

► Association de la Chasse :

- Repas des chasseurs le samedi 9 février 2019 à 20h30 animé par Sébastien Castanié.
Réservations au 05 65 34 31 87 ou 06 78 30 98 10

PROJET de DEVELOPPEMENT du TERRITOIRE du RPI « LES CHEMINS DE L'EAU »

LE CONTEXTE DU PROJET

1. Les objectifs :

Les 5 communes concernées par ce projet sont les communes de Saint Jean Mirabel, Saint Felix, Cuzac, Lentillac Saint Blaise et Felzins. Elles totalisaient, en 2015, 1559 habitants. Il n'existe que peu d'entreprises sur ces communes, et encore moins de commerces ouverts à l'année (un multiservices, un restaurant). Assez proche de Figeac qu'il est possible de rejoindre en 10/15 minutes, ce territoire souffre d'une image de villages dortoirs, peine à attirer des familles et à maintenir une activité économique qui se concentre sur l'agriculture, l'artisanat et le tourisme (chemin de St Jacques).

L'objectif est de développer une vie active, attirer de nouvelles populations pour consolider les entreprises et les services publics existants.

2. Historique du projet

Les communes de ce secteur du Grand Figeac disposent depuis 25 ans d'un rassemblement pédagogique intercommunal (RPI) reparté sur les communes de Saint Felix, Felzins, Cuzac. Il permet actuellement aux 112 enfants des 5 communes concernées de suivre un parcours scolaire en proximité, et donc potentiellement à des familles de s'installer sur ce territoire. A l'automne 2017, une information de risque de fermeture à court terme de cet établissement scolaire est faite, au vu des faibles effectifs présents et en baisse. Les responsables de l'Education Nationale engagent les élus des communes à entrer dans une démarche de projet pour améliorer l'attractivité de leur territoire et favoriser ainsi le maintien de l'école sur la durée.

Face à ce risque lourd de conséquences, les élus prennent alors la décision de se mobiliser et se réunissent à plusieurs reprises pour mener les premières réflexions. A cette occasion, ils prennent conscience que les solutions ne pourront être que collectives. Depuis 25 ans, les communes ont appris à travailler ensemble, avec la création de l'école, puis autour d'un projet de commune nouvelle même si celui-ci est aujourd'hui abandonné. Ainsi, au-delà de l'injonction qui les a rassemblés, c'est l'envie de construire ensemble un avenir pour leur territoire qui rassemble les acteurs de ce secteur.

LE PROJET

Face au risque de transformation des villages en espace dortoir, les élus ont pris la décision de concevoir une offre de services coordonnée pour répondre aux attentes des familles en place et à celles susceptibles de venir s'installer avec une volonté de s'impliquer localement. Cette offre se concentrera particulièrement sur la création de services innovants, respectueux de l'environnement, favorisant le lien social. L'accompagnement permettra ainsi de progresser sur le « mieux vivre ensemble » en mobilisant les habitants autour de projets fédérateurs et intergénérationnels favorables au maintien et au développement de l'activité, et à l'attractivité en général de ce territoire.

La Communauté de communes du Grand Figeac a mandaté l'ADEFPAT (1) et Figeacteurs (2) pour accompagner les membres du groupe projet afin d'élaborer ce projet d'intérêt général. L'objectif est de favoriser le travail en synergie des différentes parties prenantes. Un groupe d'appui (GAP) réunissant les élus et les représentants des institutions vient épauler le groupe projet.

ANALYSE DES BESOINS & CONDITIONS DE REUSSITE DU PROJET

Un accompagnement en formation-développement centré sur la créativité, la mobilisation et la médiation est prévu pour favoriser pour une véritable co-construction entre les habitants et les élus d'un même territoire. Les propositions issues de cet accompagnement seront soumises aux habitants via des ateliers participatifs pour les tester et les enrichir. La mise en place d'actions test sera l'occasion de mesurer leur faisabilité et leur acceptabilité. Ces actions test permettront « de faire ensemble » dans la convivialité avec un groupe élargi.

- (1) L'ADEFPAT est une association régionale, créée en 1983, par des organisations de développement local et les chambres consulaires qui ont souhaité se doter d'un outil adapté pour accompagner les femmes et les hommes porteurs de projet en milieu rural.
- (2) Figeacteurs rassemble sur le territoire du Grand Figeac, des entrepreneurs de l'économie classique et de l'économie sociale et solidaire, des représentants des collectivités locales, de l'enseignement supérieur et des particuliers, qui coopèrent pour susciter l'émergence de projets économiques de développement local durable. L'association Figeacteurs est un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), créé en 2015.